

dossier de presse

réseau
action
climat france

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Place au Parlement
pour aller plus loin.

Octobre 2023



Introduction

Les impacts du changement climatique, chaleurs extrêmes, incendies, sécheresses, n'ont jamais été aussi perceptibles. Notre dépendance aux énergies fossiles a également des impacts sociaux importants avec la hausse des prix du carburant. Alors que l'Europe s'est fixé l'objectif d'accélérer la baisse de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, la France doit à son tour revoir ses objectifs sur l'énergie et le climat dans le cadre de sa planification écologique. Celle-ci devra être à la hauteur des transformations profondes à entreprendre en quelques années et ne laisser personne de côté. **Emmanuel Macron a présenté les grandes orientations proposées par son Gouvernement avec une ambition certes renforcée, mais un changement de cap qui ne se traduit pas dans les mesures proposées.** Le débat parlementaire autour du projet de loi de finances 2024 sera la première occasion de renforcer les moyens pour le virage écologique et juste qui ne peut plus attendre.

Épinglée par la justice pour son inaction climatique dans l'Affaire du siècle, la France n'a pas respecté son budget carbone en émissions nettes de gaz à effet de serre en 2022¹, malgré la crise énergétique et un hiver doux qui ont occasionné une baisse de la consommation d'énergie. La planification écologique proposée par le Gouvernement vise une accélération de la transition, mais la baisse proposée de 50,4 % des émissions brutes de gaz à effet de serre reste insuffisante car il faudrait une diminution de 62,2 % pour rester sous 1,5°C, selon une estimation de Greenpeace à partir de données de Climate Analytics².

L'enjeu est donc de renforcer l'ambition, mais surtout d'avoir des politiques et mesures en adéquation avec cette nouvelle ambition, et ceci sans laisser personne de côté. Selon les documents présentant la planification écologique du Gouvernement, **55 % des mesures nécessaires sont nouvelles et ne sont donc pas encore mises en œuvre.** Alors que le flou reste important sur les moyens législatifs et réglementaires qui seront proposés par le Gouvernement pour faire rentrer dans le concret sa planification écologique, la cohérence entre les trajectoires proposées et les moyens financiers mis sur la table pour les années à venir sera un marqueur du sérieux des propositions.

Le Chef de l'État a donné le cap fixé par l'exécutif. Le Parlement a désormais la main avec plusieurs textes dont le projet de loi de Finances, la loi de programmation sur l'énergie et le

¹ Voir les chiffres dans l'observatoire climat-énergie : <https://www.observatoire-climat-energie.fr/climat/global/emissions-nettes/>

² *Ambition climatique de la France : pour ne pas dépasser +1,5 °C, 80 % de l'effort doit être accompli avant 2035* - Greenpeace France. (2023, 3 juillet). Greenpeace France. <https://www.greenpeace.fr/espace-presse/ambition-climatique-de-la-france-pour-ne-pas-depasser-15-c-80-de-leffort-doit-etre-accompli-avant-2035/>

climat, la loi d'orientation agricole ou encore des propositions de loi plus sectorielles issues des rangs des parlementaires eux-mêmes.

Les associations membres du Réseau Action Climat seront particulièrement mobilisées dans les prochains mois pour faire entendre la nécessité et les bénéfices d'un véritable virage écologique et juste.

Ce serait quoi une planification écologique réussie ?

Pour le Réseau Action Climat, la mise en œuvre d'une planification écologique ne peut être effective et réelle sans :

- **Une place primordiale pour la sobriété**, levier indispensable de la transition écologique et qui doit aller bien plus loin que la sobriété "mesurée" appelée par le Président. C'est en effet le moyen le plus rapide et économique pour réduire notre impact sur l'environnement, évidemment en s'adressant en priorité à celles et ceux qui consomment le plus, que ce soit de l'énergie ou des biens de consommation.
- **Justice sociale et l'accessibilité des solutions de la transition écologique**, qui doivent être au cœur de la planification écologique. Les ménages aux bas revenus doivent pouvoir bénéficier des alternatives que ce soit pour l'énergie, la mobilité ou l'accès à une alimentation saine.
- **Une planification des financements publics pluriannuels**, qui soit en cohérence, notamment sur la réduction et la fin des dépenses néfastes au climat et à la biodiversité mais aussi sur les mesures d'accompagnement des acteurs et ménages impactés que cela va nécessiter.
- **Un financement juste et équitable, avec le principe de "pollueur-payeur"**. Alors que le virage écologique et social qui se dessine nécessite des investissements massifs, il est urgent d'en finir avec les cadeaux fiscaux aux activités contribuant au dérèglement climatique. C'est le cas par exemple du transport aérien qui bénéficie d'une concurrence déloyale vis-à-vis du train.
- **Une rupture avec des systèmes de production intensifs : le cas du secteur agricole**. Parmi les activités qui doivent fortement se transformer, l'agriculture, deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre en France, doit engager une mutation profonde du modèle global intensif vers l'agroécologie, en lien avec une évolution vers un régime alimentaire plus équilibré et plus sain.

La planification écologique ne se fera pas sans un réel plan de sobriété

Le premier enjeu sera la place donnée à la sobriété, levier indispensable de la transition écologique. Mise en exergue depuis longtemps par des associations comme négaWatt ou Virage Énergie, et intégrée dans les scénarios prospectifs de l'ADEME et de RTE, la sobriété a maintenant une définition officielle dans le dernier rapport du GIEC : *La sobriété est un ensemble de mesures et de pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande d'énergie, de matériaux, de terres et d'eau tout en assurant le bien-être de tous les êtres humains dans les limites de la planète.*

La sobriété est l'une des réponses au constat que la consommation et les modes de production actuels de l'humanité ont des impacts considérables sur l'environnement et le vivant, dont certains sont irrémédiables alors que d'un autre côté, une partie de la population ne peut pas accéder à ses besoins essentiels. **La sobriété, c'est donc agir au quotidien pour réduire ses consommations dans l'optique de permettre à chacun d'accéder à des conditions de vie décentes.** Aller vers le moins et mieux

Si les messages de l'État incitent à réduire la consommation et mettent l'accent sur le citoyen dans son rôle de consommateur, il faut aussi réinterroger la production de biens et de services pour aller vers du "moins et mieux". Aujourd'hui les incitations sociétales à la consommation, comme la publicité, sont omniprésentes. Plutôt que de gaspiller de l'argent et de l'énergie dans des innovations technologiques de recyclage qui ne font que perpétuer un modèle gourmand en ressources et fortement émetteur de gaz à effet de serre, nous devons **planifier la transformation de nos modèles de production et de consommation** avec des objectifs contraignants, portant principalement sur les entreprises.

QUELQUES PROPOSITIONS

- **Orienter l'offre et la production automobile vers des petits véhicules électriques accessibles et produits en France**

Actuellement les constructeurs automobiles français ont choisi de produire des véhicules de haut de gamme, très lourds, polluants et chers. Aujourd'hui il existe un malus poids mais il est totalement insuffisant puisqu'il concerne moins de 2% des véhicules neufs vendus et ne concerne pas non plus les véhicules électriques, qui n'échappent pourtant pas à la tendance de SUVisation. L'État doit reprendre la main, notamment en renforçant ce malus poids, ce qui permettrait par ailleurs de dégager des financements pour accompagner les ménages aux bas revenus dans l'accès à une mobilité durable.

C'est pourquoi le Réseau Action Climat propose la mise en place d'un malus poids réellement dissuasif de 1300 kilos pour les véhicules thermiques et d'inclure les véhicules électriques à partir de 1800 kilos.

- **Encadrer et réduire les volumes de production de deux secteurs clé : l'industrie textile et l'industrie des emballages**

En 2022, la France a mis sur le marché 3,3 milliards de vêtements, contribuant à hauteur de 4% à l'empreinte carbone du pays. De plus, le secteur de l'emballage absorbe 40% de la production mondiale de plastique, ce qui a des conséquences néfastes sur l'environnement. Pour remédier à cette situation, il est impératif d'encadrer et de réduire les volumes de production afin d'aligner ces deux secteurs avec l'Accord de Paris :

- avec des objectifs de réduction annuelle de 2,5% pour le textile jusqu'en 2030,
- l'interdiction de pratiques excessives de renouvellement de modèles,
- et l'établissement d'une trajectoire de réduction des emballages à usage unique pour la période 2025-2030, avec des objectifs spécifiques par type de produit.

Des leviers pour un virage écologique justes socialement et accessibles à tous et toutes

La hausse actuelle des prix de l'énergie rappelle l'importance de penser conjointement écologie et justice sociale. L'opposition entre fin du monde et fin du mois n'a pas de raison d'être. Alors que la France compte 7 millions de passoires énergétiques, éradiquer la précarité énergétique est un enjeu clé.

Il ne suffit pas de remplacer les chaudières au fioul et au gaz par des pompes à chaleur, il faut que les ménages puissent isoler de manière performante et globale leur logement pour alléger durablement leurs factures énergétiques. Or la planification écologique en gestation met surtout l'accent sur le changement de mode de chauffage. Supprimer les passoires énergétiques et réduire fortement le nombre de ménages en situation de précarité énergétique doivent pourtant aller de pair avec la décarbonation des modes de chauffage.

Il est donc urgent de réorienter les fonds de MaPrimRenov' vers plus de performance en augmentant les forfaits « rénovations globales » de l'aide et de stopper progressivement les financements aux mono-gestes de travaux, en commençant par ceux qui mettent en risque l'atteinte de la performance à terme³. **Rénover les passoires énergétiques, ça permettrait d'économiser en moyenne 1100 euros par ménage et par an**, et 14,67 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an à partir de 2040.⁴

En attendant les effets d'une véritable politique structurante de rénovation performante qui reste à engager, la hausse des aides curatives comme celle du chèque énergie est

³ Le [rapport](#) « La rénovation performante par étapes » de l'ADEME (2021) montre que certains travaux ne doivent jamais être conduits en premier et seuls, notamment le changement de fenêtres et le changement de chaudière.

⁴ *En dix ans, rénovons 7 millions de passoires énergétiques* - CLER. CLER. <https://cler.org/scenario-2020-renovons-passoires-energetiques/>

indispensable. Enfin, les ménages modestes ne pouvant supporter le renchérissement continu des prix de l'énergie, il faudrait indexer le montant du chèque énergie sur ces derniers.

QUELQUES PROPOSITIONS :

- **Augmenter le chèque énergie et mettre en place un zéro reste à charge pour la rénovation des logements des plus modestes**

D'après une étude de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) de juin 2023⁵, le montant nécessaire pour **sortir 3,8 millions de ménages modestes de la précarité énergétique** est de 759 € / an en moyenne (soit un budget de 2,9 Mds €).

Il faut donc **augmenter le budget du chèque énergie** à cette hauteur et indexer son montant sur les prix de l'énergie.

Mais comme la rénovation performante d'un logement est la seule solution pour faire baisser durablement les factures d'électricité des ménages, cette mesure doit être accompagnée de solutions structurelles pour sortir les ménages de la précarité ainsi que d'un plan de rénovation performante des logements avec un 0 reste à charge pour les plus modestes.

Une planification des financements pluriannuels pour assurer de la visibilité pour tous les acteurs et accompagner la transition écologique de nos territoires

Une trajectoire financière pluriannuelle doit accompagner la planification pour se permettre d'enfin, donner des moyens à la transition. L'idée d'une telle trajectoire a été adoptée par un large consensus transpartisan lors de l'examen de la loi de programmation des finances publiques en 2023⁶. C'est aussi une proposition soutenue par la Cour des Comptes ⁷ ainsi qu'une large coalition d'acteurs.

Donner de la visibilité aux moyens dédiés à la transition est une question de bon sens : il s'agit de sortir de la politique de l'à-coups et d'inscrire dans la durée le financement de la transition. Cela permettrait à la fois de donner de la visibilité aux acteurs, et donc faciliter les investissements privés, mais aussi de sécuriser les financements publics dans le temps. Une

⁵ Analyses rétrospectives de la précarité énergétique à partir de l'exploitation des enquêtes nationales logement 2006 et 2013. ONPE.

https://onpe.org/news_les_etudes_et_rapports/analyses_retrospectives_de_la_prekarite_energetique_partir_de

⁶ *Programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 (No 272) Amendement n°137 - Assemblée nationale.* <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/amendements/0272/AN/137>

⁷ <https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-07/20230727-S2023-0746-prise-en-compte-environnemental-budget-comptes-Etat.pdf>

telle programmation permettrait aussi de crédibiliser la transition en lui assurant des moyens minimums quel que soit les circonstances.

Tout comme la question climatique ne se règlera pas en une année, les financements nécessaires ne peuvent que s'inscrire dans la durée.

Nous le rappelons, sans cohérence entre le budget de l'Etat et la planification écologique, nous ne pourrions atteindre nos objectifs. C'est pourquoi cette trajectoire financière pluriannuelle est essentielle à la réussite de ce processus.

Les collectivités locales font face à deux besoins complémentaires pour mettre en place la transition écologique sur leur territoire :

- des besoins en investissement : selon I4CE, en 2021, les collectivités doivent quasiment doubler leurs investissements dans la transition écologique pour respecter les objectifs de la SNBC⁸ ;
- des besoins en ingénierie et en fonctionnement : pour assurer la mise en oeuvre et le suivi des projets de transition, I4CE estime le besoin en ressources humaines à 25 000 équivalents temps plein pour la transition, ce qui représente un besoin en ingénierie de 1,5 Md € par an

Pour entamer des projets de transition écologique sur le long cours, et une profonde transformation des territoires, **les collectivités ont besoin de sécurité et de visibilité de leurs financements.**

QUELQUES PROPOSITIONS :

- **LPFP-C**

Nous portons la création d'une loi de programmation pluriannuelle des finances publiques pour la transition qui permettrait de définir :

- la trajectoire de finances publiques pour les secteurs clefs de la transition ;
- les moyens des opérateurs publics pour la transition écologique ;
- les aides aux collectivités territoriales et aux ménages pour la transition écologique ;
- les objectifs de réduction de dépenses publiques néfastes pour le climat et la biodiversité ;
- le verdissement des différents champs de dépenses publiques notamment les dotations de l'État aux collectivités, les soutiens aux entreprises, et l'aide publique au développement.

- **Mettre en place un programme pluriannuel de dotations fléchées vers la transition écologique et la justice sociale pour les collectivités territoriales**

Les collectivités insistent depuis des années sur la nécessité de sortir des financements de court terme et de la logique d'appel à projet, qui limitent la visibilité nécessaire à l'investissement dans des projets de transformation profonde des territoires. La création d'un

⁸ https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2022/10/I4CE-quantite_neutralite_oct2022_version_au091122.pdf

programme pluriannuel de dotations, fléché en priorité vers la transition écologique juste des collectivités, permettra aux collectivités plus de stabilité face au mur d'investissement qui s'annonce. Ce cadre pluriannuel pourra abonder les CRTE pour l'opérationnalisation des projets de territoire.

Qui doit payer pour la planification écologique ? Le principe pollueur-payeur

Le rapport Pisani-Ferry et Selma Mahfouz a enfin pu mettre un prix sur la transition : au moins **66 milliards d'euros par an à l'horizon 2030, tous secteurs confondus**. La marche est haute : il est essentiel que chaque outil mis à notre disposition puisse servir à financer la transition. C'est pour cela que faire coïncider budget de l'Etat et lutte contre le dérèglement climatique n'est plus une simple formule, mais une nécessité.

Pour cela, le levier le plus évident est la fiscalité. Mais pour que ce soit un levier efficace, il faut que ce soit cohérent, et juste. C'est-à-dire, en premier lieu, arrêter de financer des activités qui participent au dérèglement climatique : **il faut enfin mettre fin aux dépenses néfastes pour le climat et la biodiversité**. C'est une question de cohérence.

En second lieu, s'assurer que **les plus hauts revenus, qui sont souvent les plus gros pollueurs, participent à cet effort**, tout comme les grandes entreprises via deux outils : l'ISF climatique et l'éco-conditionnalité des aides publiques aux grandes entreprises. C'est une question de justice qui permettrait de remettre une approche équitable au cœur de la fiscalité écologique, en transférant une partie de la responsabilité du consommateur à ceux qui détiennent les moyens de production et qui sont à même de faire émerger des alternatives.

L'exemple de l'aviation représente très bien cette question de fiscalité écologique et juste : les émissions des seuls déplacements en avion des ménages les plus aisés sont en moyenne équivalentes aux émissions de l'ensemble des déplacements des ménages les plus modestes⁹. Une faible partie de la population est principalement responsable de ces émissions. Pourtant, ce mode de transport n'est quasiment pas taxé, le kérosène par exemple bénéficie encore d'un régime d'exception. Et ce contrairement au carburant des voitures ou au transport ferroviaire. Supprimer les niches fiscales sur l'aviation c'est dégager plus de 7 milliards d'euros pour l'État. 7 milliards qui permettraient de développer des transports alternatifs et moins polluants. Il est d'autant plus important de donner son vrai prix au transport aérien qu'il n'y a pas d'alternative à court terme pour remplacer le kérosène, qui est une énergie fossile. La baisse du trafic aérien est la seule option. De plus, cette baisse n'impactera

⁹ Rapport *Les incidences économiques de l'action pour le climat*. Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz (mai 2023). France Stratégie. <https://www.strategie.gouv.fr/publications/incidences-economiques-de-laction-climat>

les déplacements que d'une faible partie de la population, qui a les moyens de se reporter sur des alternatives.

QUELQUES PROPOSITIONS :

● **Mettre fin aux exemptions de taxes sur l'aviation**

L'exemption des taxes sur le secteur aérien représenterait 7 milliards d'euros de manque à gagner pour l'État. Le Réseau Action Climat propose de supprimer le régime d'exception de l'aviation et donc de taxer le kérosène ainsi que de supprimer la TVA réduite sur les billets d'avion. L'argent issu de ces 2 mesures permettrait de :

- remettre en état un réseau ferroviaire vieillissant (28 ans en moyenne)
- assurer le maintien des petites lignes,
- augmenter l'offre de transport en région et autour grandes villes,
- développer un véritable réseau de trains de nuit en France et vers l'Europe, et
- rendre le train plus accessible grâce à un ticket climat régional

● **Mettre en place un ISF climatique**

Le patrimoine financier de 63 milliardaires français émet autant de gaz à effet de serre que celui de 50% de la population française.¹⁰ Pour réduire l'empreinte carbone démesurée des plus riches, il faut non seulement taxer leurs comportements les plus polluants mais aussi leurs investissements dans des entreprises polluantes. L'instauration d'un ISF climatique qui prenne en compte l'impact du patrimoine sur le climat rapporterait 17,6 milliards d'euros à l'État.

● **Mettre en place des éco-conditionnalités pour les aides publiques aux grandes entreprises**

Cette proposition prévoit de conditionner les aides publiques à l'évolution positive du bilan gaz à effet de serre des entreprises. Les grandes entreprises qui reçoivent des aides publiques (aides directes, participation financière de l'État, garantie de prêts, aide à l'exportation et crédit d'impôt recherche) seront tenues de publier un bilan annuel de leurs émissions, et devront définir une trajectoire de réduction cohérente avec la Stratégie Nationale Bas-Carbone et l'Accord de Paris, assortie d'un plan d'investissement pour la mettre en place. Le dispositif s'appliquerait aux grandes entreprises (plus de 500 salariés, 20 millions d'euros de bilan et 40m€ de chiffre d'affaires).

● **Taxer les superprofits**

Après avoir nié l'existence des superprofits en 2022, le gouvernement a finalement mis en place une "contribution exceptionnelle", votée au niveau européen, sur les superprofits des énergéticiens. Cette mesure ne va pas assez loin car elle ne cible pas tous les secteurs et que le taux fixé est trop faible. Une taxation ambitieuse des superprofits générerait 8 à 12

¹⁰ Rapport Greenpeace - Oxfam France - février 2022 [Les milliardaires français font flamber la planète et l'Etat regarde ailleurs](#)

milliards de recettes fiscales supplémentaires pour financer les services publics et la transformation écologique¹¹.

TOTAL qui en 2022 a réalisé 20,5 milliards de dollars de profits dont 13 milliards de superprofits doit contribuer davantage à la transformation écologique. On estime à entre 800 millions et 2 milliards d'euros les recettes générées par une taxe ambitieuse sur TOTAL.

Chaque secteur devra engager sa mutation, y compris l'agriculture

L'ambition rehaussée des objectifs de baisse des émissions de GES pour le secteur agricole (-22% au lieu de -18% en 2030 par rapport à 2015) est à saluer, mais doit maintenant s'accompagner de mesures politiques concrètes et volontaristes pour avoir une chance d'atteindre cet objectif. Par ailleurs, s'il met en avant la nécessité d'une transition vers un élevage plus durable, il manque d'une orientation claire sur le sujet avec des leviers qui relèvent essentiellement d'une optimisation des pratiques actuelles et du choix de ne pas accompagner la baisse du cheptel en cours.

Or, le modèle d'élevage industriel est aujourd'hui massivement soutenu, et la baisse du cheptel en cours s'accompagne d'un mouvement de concentration vers des élevages toujours plus intensifs¹². L'avant-projet de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) ne semble pas indiquer un changement de direction, au contraire. Les mesures en faveur de la transition, censée être un fil rouge du texte, sont plutôt absentes, tandis qu'émerge une volonté politique de relancer et favoriser le modèle d'élevage industriel dans le contexte de forte inflation. Alors que le mot d'ordre du gouvernement est celui d'accepter la diversité des modèles agricoles, tout laisse à croire qu'il a pourtant fait son choix, celui du modèle industriel et intensif.

Seul un changement systémique des pratiques permettra au secteur agricole d'atteindre ses objectifs de réduction et surtout de s'adapter face aux bouleversements climatiques. Il est urgent de rompre avec le modèle productiviste industriel et d'orienter massivement les aides et l'accompagnement sur la transition agroécologique. Il s'agit d'une nécessité du point de vue des émissions de gaz à effet de serre, mais c'est aussi indispensable pour la survie des agriculteurs, puisque l'agroécologie est plus génératrice d'emplois paysans, et est le modèle le plus résilient face aux chocs climatiques et aussi

¹¹ Analyse Oxfam France - septembre 2023 [Taxation des superprofits : les records s'enchaînent, la France toujours à la traîne - Oxfam France](#)

¹² https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/GraFra2022Chap12.6/GraFra2022_bovins-productions-laitieres.pdf

économiques qui se multiplient¹³. Dans cette optique, il est crucial que la LOA et le PLF qui arrivent s'emparent pleinement de ce sujet, et qu'une révision du PSN soit lancée au plus vite.

Enfin, la place de l'alimentation dans la planification écologique apparaît à ce stade trop réduite. Pourtant, l'alimentation représente 24 % de l'empreinte carbone de la France et la transition écologique de l'agriculture ne pourra se faire sans une articulation étroite avec la transition des pratiques alimentaires. **L'objectif de rendre l'alimentation saine et durable accessible à toutes et tous devrait ainsi être au cœur de la planification écologique**, et se traduire par des mesures concrètes pour réduire la consommation de viande et de produits laitiers vers le "moins et mieux", augmenter celle d'aliments végétaux de qualité, et réduire les inégalités sociales d'accès à une alimentation de qualité.

QUELQUES PROPOSITIONS :

- **Adoption d'un programme de transition vers un élevage durable**

Alors que les élevages paysans sont plus résilients face aux dérèglements climatiques et aux chocs économiques, aller vers le « moins et mieux » (consommer et produire moins de bétail, mais de manière plus locale et durable) est une option sans regret pour le climat, pour les éleveurs et pour une alimentation plus saine. Ce programme de transition devra être composé :

- d'un moratoire sur les créations ou agrandissements d'élevages industriels.
- d'un programme de soutien aux élevages durables les plus intensifs en emplois incluant une revalorisation des aides pour les élevages bovins pâturant, et un programme d'accompagnement des conversions des élevages intensifs vers des élevages durables et des installations / transmissions en élevage durable en adaptant les aides à l'installation.

- **Une définition claire du plan permettant de rendre l'alimentation saine et durable accessible à toutes et tous au sein de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)**

La SNANC doit définir clairement ces objectifs et prévoir des mesures concrètes pour les atteindre. Cela implique de renforcer les dispositifs d'éducation et de sensibilisation à l'alimentation saine et durable, mais aussi de réguler plus strictement les entreprises du secteur agroalimentaire pour améliorer la qualité de l'offre et de l'environnement alimentaire :

- interdiction de la publicité pour les produits nocifs pour la santé et la planète,
- limitation des marges de la grande distribution sur les produits sains et durables
- amélioration du maillage territorial en particulier.

¹³ *L'agroécologie, solution de résilience du secteur agricole face aux chocs climatiques et économiques* - Réseau Action Climat. Réseau Action Climat. (2023, août 9). <https://reseauactionclimat.org/lagroecologie-solution-de-resilience-du-secteur-agricole-face-aux-chocs-climatiques-et-economiques/>

CONTACTS PRESSE

- Mathilde Lebourgeois - Responsable Communication Réseau Action Climat - mathilde.lebourgeois@reseauactionclimat.org - 06 74 95 87 11
- Ludivine Préneron – Chargée de communication médias – Réseau Action Climat – ludivine.preneron@reseauactionclimat.org – 06 71 14 06 37
- Élise Naccarato – Responsable Campagnes et Plaidoyer Climat – Oxfam France - enaccarato@oxfamfrance.org – 06 17 34 85 68
- Virginie Boquin – Chargée des relations presse – FNE - virginie.boquin@fne.asso.fr – 06 07 69 27 10
- Anne-Sybille Riguidel - Responsable des relations presse – FUB - as.riguidel@fub.fr - 06 32 10 26 38
- Cécile Génot - Chargée de communication médias - Greenpeace France - cecile.genot@greenpeace.org - 06 30 23 52 78
- Sophie Guibert, chargée de communication Europe, 350.org - sophie.guibert@350.org - 06 63 21 14 72

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

